

Incubateur Bioark

Quels brevets
pour
quelles start-ups ?



Christophe Saam

Ingénieur EPFL en électricité

European Patent Attorney

Diplôme de l'Université de Strasbourg en contentieux sur le brevet européen

Actuellement directeur de [P&TS](#).

P&TS

>Conseille des PME, des start-ups et de grandes compagnies en matière de brevets, marques, design

>Basée à Neuchâtel

>15 collaborateurs, dont:

- 6 ingénieurs conseils en brevet

- 1 avocat

- 2 analystes, spécialisés en information brevet

> Réseau de correspondants dans >65 pays

1-Pourquoi breveter

- *Protéger ses efforts de R&D; empêcher des tiers de les exploiter sans avoir à les amortir*
- *Limiter la concurrence. Obtenir une exclusivité pour la fabrication et la vente d'une invention.*
- *Obtenir des revenus de licences pour des inventions que l'on n'exploite pas, ou pas dans tous les marchés.*

1-Pourquoi breveter (2)

- *Pouvoir se défendre en cas d'attaque en contrefaçon par un tiers*
- *Plaire à ses investisseurs*
- *Bénéficier d'une image dynamique auprès de ses clients, partenaires et de son entourage*

=> De nombreuses raisons possibles!

Il est important que votre conseil en brevet comprenne ces raisons!

Première rencontre avec un conseil en brevets

- *Quelle est l'invention?*
- *Est-ce que l'invention est nouvelle?*
- *Quelle est la meilleure stratégie de protection?*

Quelle est l'invention?

- *Afin de convaincre l'Office des Brevets (et d'autres), nous avons besoin de comprendre parfaitement les détails de votre invention*
- *N'oubliez pas de mentionner des détails triviaux – souvent, ils ne sont pas si triviaux pour votre conseil en brevets ou pour un examinateur!*

Est-ce que l'invention est nouvelle?

- *Préparez vos devoirs à l'avance et effectuez vous-mêmes une recherche par exemple sur www.espacenet.com afin de vérifier si votre invention est nouvelle*
- *Et demandez ensuite à votre conseil de compléter ces résultats avec une étude de brevetabilité professionnelle !
(typiquement: ~CHF2-3'000.-)*

Etude de liberté d'exploitation

- *Trop souvent négligée*
- *Pire situation face à un investisseur ou un client clé: ne pas connaître les risques*
- *Pas toujours possible d'obtenir un rapport favorable*
- *Stratégie de minimisation des risques*

Etude de liberté d'exploitation

• Recherche différente de celle qui est effectuée pour la brevetabilité:

-uniquement des brevets

-en vigueur => déposés depuis moins de 20 ans

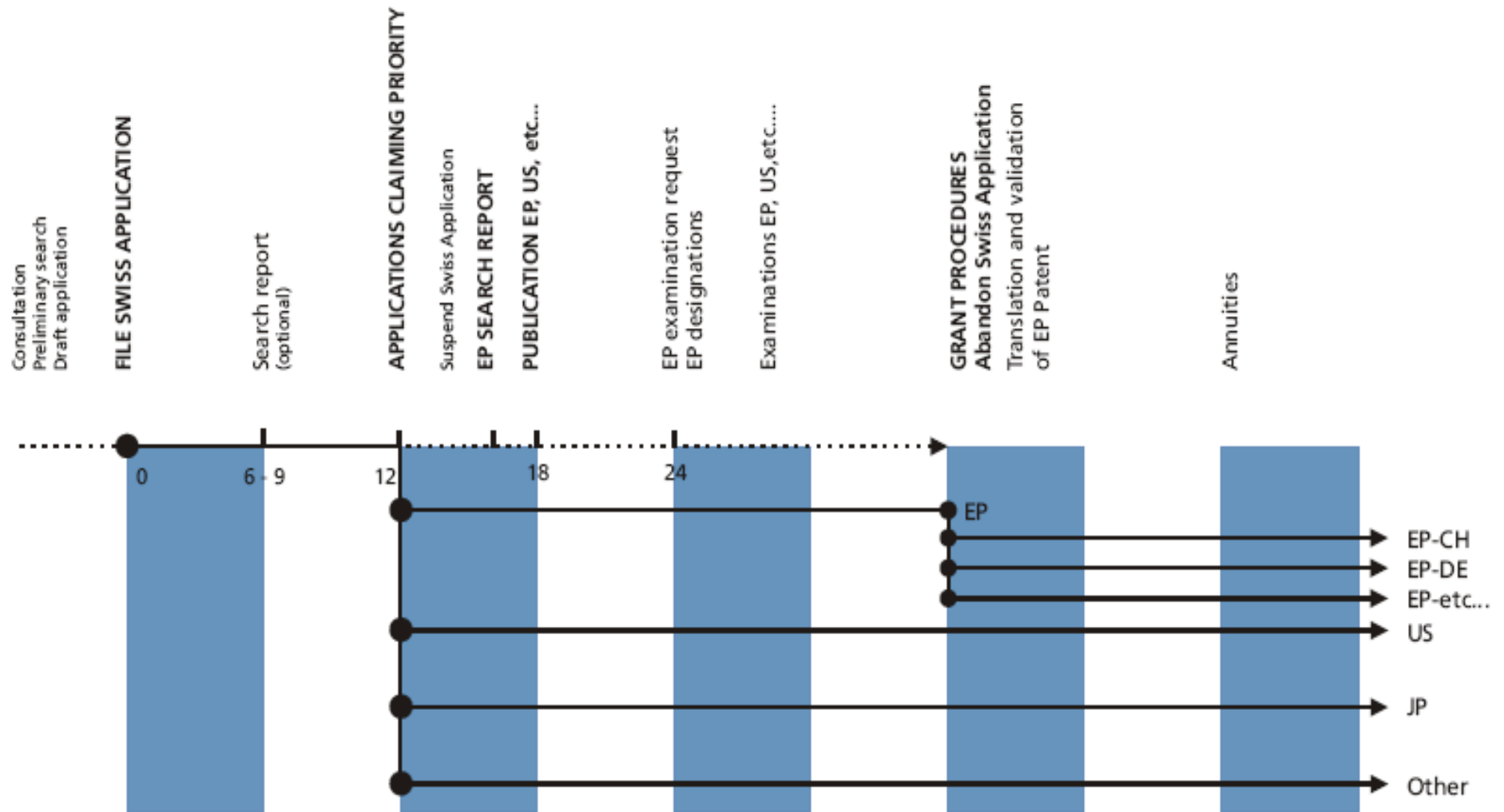
-seulement dans les pays importants

-mais aussi pour des caractéristiques du produit qui ne sont plus brevetables aujourd'hui

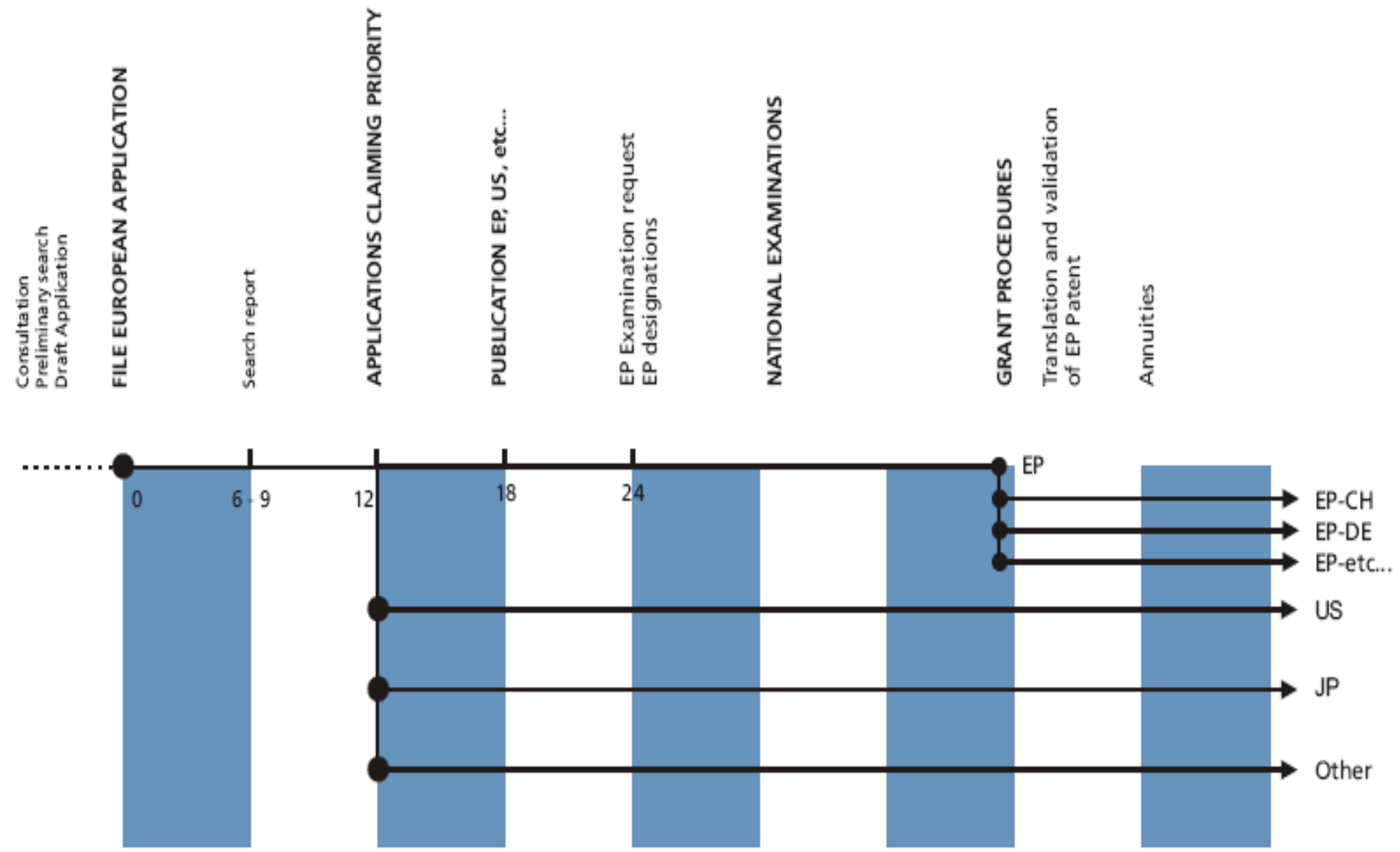
Stratégies de protection

- *Différentes stratégies pour différents besoins*
- *Les coûts diffèrent – mais aussi les échéances*

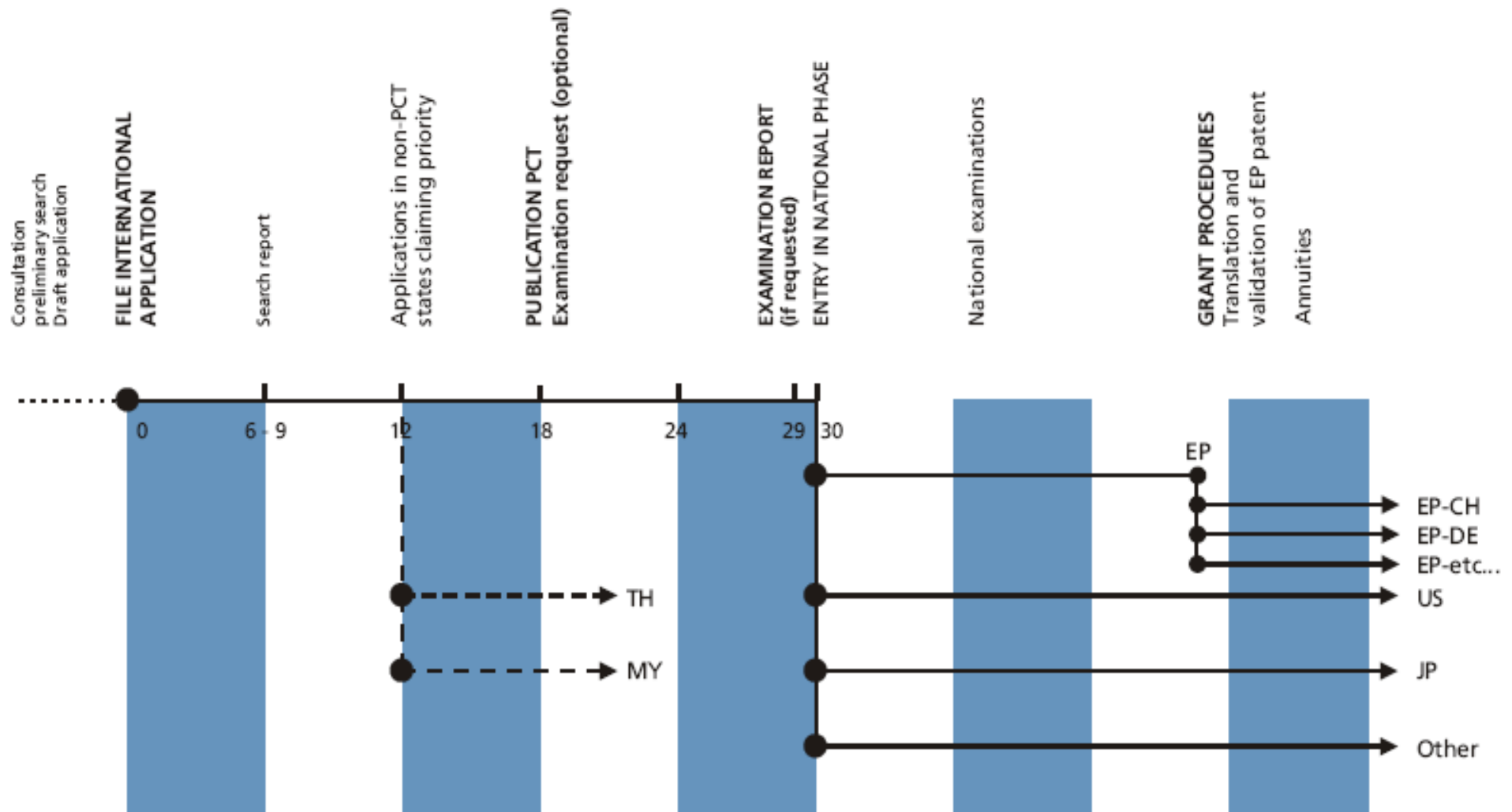
Option 1: Swiss Patent Application



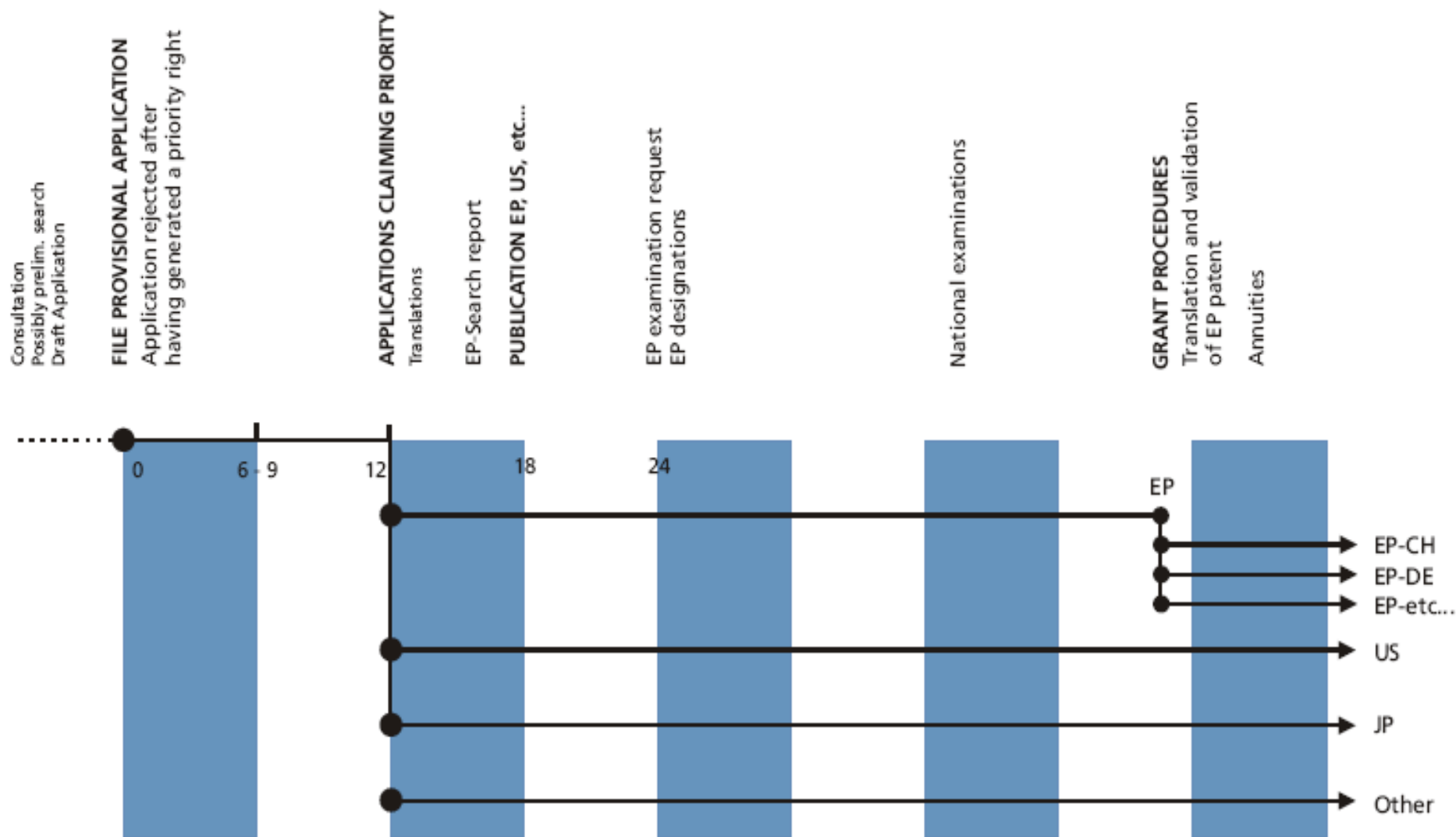
Option 2: Direct European Patent Application



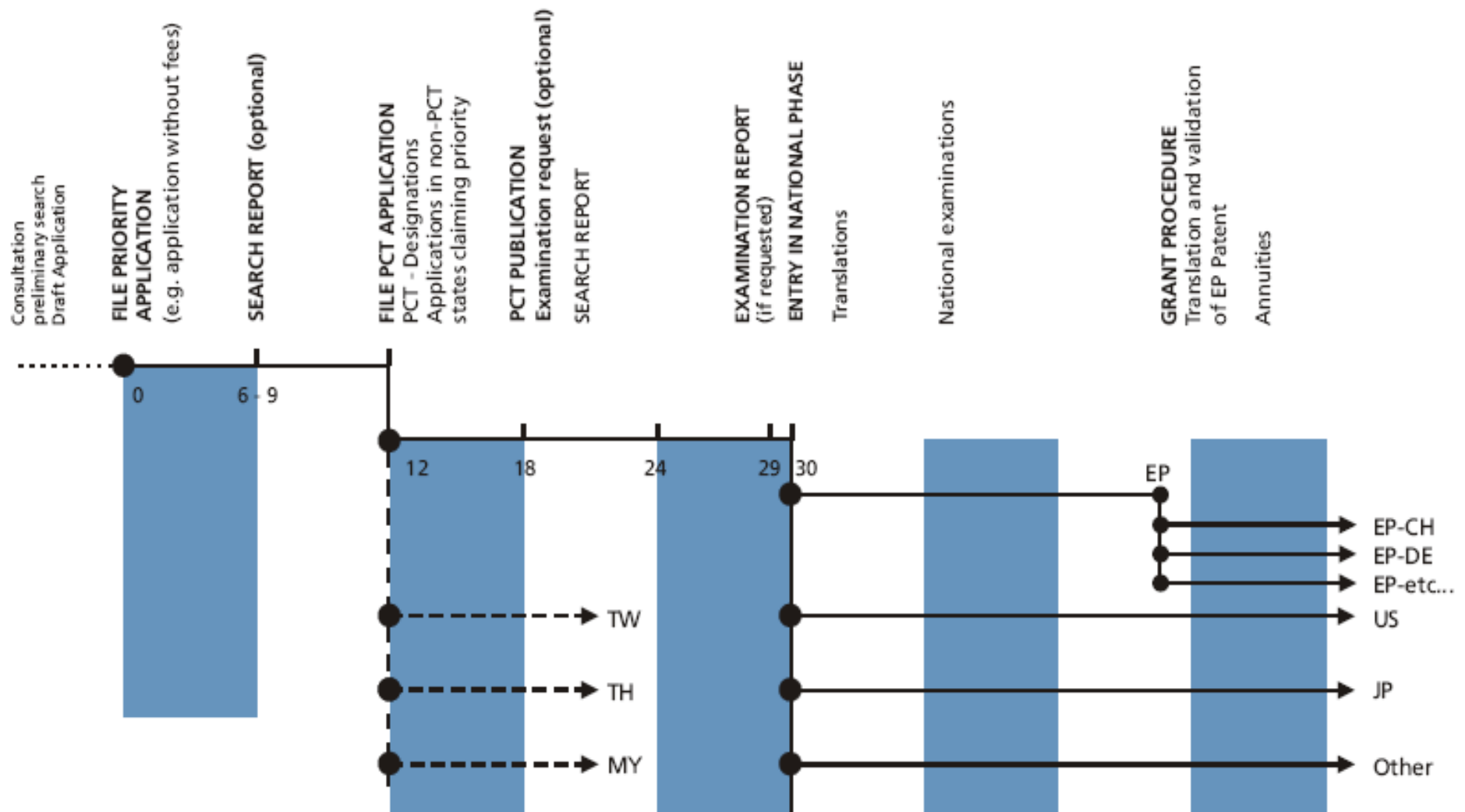
Option 3: Direct International (PCT) Application



Option 4: Application without fees



Option 5: International (PCT) Application claiming priority





Coût (brevet EP)

Etude de brevetabilité

CHF2'500.-

Brevet Européen

env CHF30'000.- y compris validation
dans 10 pays



Coût (extension internationale)

Extension aux USA (env. CHF15'000-25'000)

Extension au Japon (env. CHF20'000-30'000)

QUESTIONS ?





Plus d'informations

P&TS SA

Terreaux 7

2001 Neuchâtel

Tél +41-32-7249660

info@patentattorneys.ch

www.patentattorneys.ch